

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **12 novembre 2007**

Délibération n° 2007-4514

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la pépinière d'entreprises Cap Nord (conférence des maires du Plateau Nord) - Signature d'une convention de partenariat avec l'association de gestion de la pépinière

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Rapporteur : Monsieur Vaté

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 157

Date de convocation du Conseil : 2 novembre 2007

Secrétaire élu : Madame Samia Belaziz-Bouziani

Compte-rendu affiché le : 13 novembre 2007

Présents : MM. Collomb, Da Passano, Dumont, Charrier, Mme Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Calvel, Duport, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Joly, Crédoz, Abadie, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, Mailler, MM. Blein, Crimier, Passi, Allais, Assi, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Bouju, Broliquier, Buffet, Buronfosse, Chapas, Chevailler, Clamaron, Collet, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne JC., Mme Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Gigot, Giordano, Girod, Guétaz, Mme Guillaume, MM. Guimet, Huguet, Mme Isaac-Sibille, MM. Jeannot, Julien-Laferrière, Laréal, Le Gall, Lelièvre, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Mme Marquaille, M. Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, M. Nissanian, Mme Orcel-Busseneau, MM. Pacalon, Perret, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvis de Chavannes, M. Rémont, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Sardat, Sauzay, Mme Spiteri, MM. Terrot, Tête, Thivillier, Mme Tourniaire, MM. Uhrich, Vaté, Vincent, Mme Yérémiann.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à Mme Marquaille), Polga (pouvoir à M. Pacalon), Daclin (pouvoir à Mme Guillaume), Balme, Brillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Brochier (pouvoir à Mme Bargoin), Mmes David (pouvoir à Mme Petitjean), Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), Desbazeille (pouvoir à M. Petit), MM. Galliano (pouvoir à M. Laurent), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Lelièvre), Imbert (pouvoir à M. Desseigne), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Mosnier-Laï (pouvoir à Mme Reynaud), M. Nardone (pouvoir à M. Broliquier), Mme Peytavin (pouvoir à M. Chevailler), MM. Serres (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Sturla (pouvoir à M. Crédoz), Téodori (pouvoir à M. Guétaz), Terracher (pouvoir à M. Girod), Turcas (pouvoir à M. Communal-Haour).

Absents non excusés : Mme Pedrini, MM. Vesco, Barge, Béghain, Bonnard, Chaffringeon, Mme De Coster, M. Guillemot, Mmes Palleja, Pesson, MM. Philip, Rendu, Touati, Vial.

Séance publique du 12 novembre 2007**Délibération n° 2007-4514**

commission principale : développement économique

objet : **[Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] - Soutien à la pépinière d'entreprises Cap Nord (conférence des maires du Plateau Nord) - Signature d'une convention de partenariat avec l'association de gestion de la pépinière**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 29 octobre 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte général

Dans le cadre de [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat], la Communauté urbaine et ses partenaires ont pour ambition d'améliorer la qualité du service proposé aux porteurs de projets de création d'entreprises.

Cet objectif passe notamment par le développement et la montée en gamme des pépinières d'entreprises de l'agglomération comme outils de développement économique local permettant l'hébergement, l'accompagnement des créateurs d'entreprises et le soutien à leur insertion dans le tissu économique.

Le soutien de la Communauté urbaine au fonctionnement des pépinières de l'agglomération est soumis à plusieurs exigences :

- l'inscription de la pépinière dans un processus qualité dans l'optique de l'obtention de la norme de l'agence française de normalisation (Afnor) relative aux pépinières d'entreprises,
- une logique partenariale avérée sur le plan de la gestion, de l'accompagnement des créateurs d'entreprise et en matière de financement de la pépinière,
- l'existence d'un besoin local effectif.

Lorsqu'elles respectent ces conditions, les pépinières d'entreprises constituent en effet des éléments structurants du soutien à la création d'entreprise au niveau local. Elles répondent à une problématique économique en permettant aux créateurs d'entreprises de bénéficier d'une offre de service complète à proximité de leur lieu de résidence ou d'implantation (immobilier, accompagnement, services communs). Elles ont un impact sur la dynamisation du paysage économique local en favorisant l'implantation d'activités, la création d'emploi et le renouvellement du tissu d'entreprises.

C'est dans ce contexte, et sous réserve du respect de ces critères, que la Communauté urbaine souhaite soutenir le fonctionnement de la pépinière d'entreprises Cap Nord, située sur la conférence des maires du Plateau Nord, dont l'ouverture est prévue à l'automne 2007.

La présentation du projet de pépinière Cap Nord

Contexte et enjeux

Depuis une dizaine d'années, un phénomène de mutation du tissu économique local s'opère sur le Plateau Nord avec le départ de grandes unités de productions (ex. : Feudor, Majorette) et une diminution progressive de l'activité industrielle (ex : textile, mécanique) compensée par un développement des activités de services aux entreprises et collectivités. Dans ce contexte, la création d'une pépinière d'entreprises sur le territoire du Plateau Nord a été impulsée par les acteurs économiques locaux.

La pépinière vise à accompagner la tertiarisation des zones d'activités du territoire mais également à développer l'emploi et la mixité urbaine puisqu'elle sera située au sein de la zone franche urbaine de Rillieux la Pape. Elle répond à une demande avérée, quantifiée et qualifiée par le biais d'une enquête réalisée en 2005 auprès de créateurs d'entreprises du Plateau Nord.

La création d'une association loi 1901 est apparue comme la solution la plus adéquate pour porter la pépinière, garantissant un pilotage partenarial public et privé des actions conduites. Les membres de l'association sont en effet à la fois des collectivités locales ou des acteurs publics (villes de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape, Sathonay-Camp et chambres consulaires) et des acteurs privés (association des entreprises Perica, Rhône Développement Initiatives, Vouloir entreprendre, coopérative d'activités Cap Services, l'association Egee).

A l'échelle de l'agglomération, la pépinière s'inscrit dans le réseau des pépinières généralistes aujourd'hui engagées dans une réflexion autour de la qualité de leurs prestations (labellisation [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat]).

Les missions de la pépinière

La pépinière d'entreprises Cap Nord a pour objectif d'aider la pérennisation des jeunes entreprises du territoire avec une offre de services à trois niveaux :

- l'hébergement

L'enquête de terrain, conjuguée à une analyse de fonctionnement des pépinières généralistes de l'agglomération, a abouti à définir le projet de création d'une pépinière avec quatre grandes caractéristiques :

- . types de locaux : bureaux permettant de cibler les activités de services aux entreprises
- . nombre de bureaux : 20
- . taille des bureaux entre 10 et 30 mètres carrés pour répondre à l'importante demande de petites surfaces auxquelles le marché privé ne répond pas,
- . un loyer en dessous du prix du marché avec une augmentation progressive sur 2 à 3 ans maximum.

L'association Cap Nord signera une convention de location avec l'Opac de l'Ain pour la location de 675 mètres carrés à Rillieux la Pape. Le site faisant l'objet d'un programme de réhabilitation permettra de louer aux créateurs 26 bureaux de 14 à 30 mètres carrés.

Pour assurer la gestion immobilière de la pépinière (encaissement des loyers, facturation des charges, gestion des services communs, gestion d'entretien des locaux) l'association Cap Nord fera appel à un prestataire de service (régie immobilière) ;

- le suivi

La pépinière proposera un service de suivi des jeunes créateurs d'entreprises :

- . en organisant les comités de sélection et de pilotage,
- . en accueillant les entreprises et leur présentant le "produit pépinière",
- . en assurant un suivi régulier, individuel et collectif, sur la base d'outils de pilotage de l'activité (tableaux de bord de gestion, de trésorerie, commerciaux),
- . en étant un lieu de concertation sur les projets d'accueil des jeunes entreprises sur le Plateau Nord ou de développement dudit territoire à l'initiative des partenaires.

L'accompagnement des porteurs de projet sera confié par convention à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon qui assure déjà cette mission pour la pépinière du val de Saône dans le cadre du dispositif [Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat] ;

- la mutualisation des moyens

Le mode de gestion de la pépinière ainsi que la configuration du bâti permettront de mutualiser les ressources communes de la pépinière permettant aux créateurs :

- . l'usage d'un photocopieur-fax,
- . l'accès à un espace documentation dédié,
- . l'utilisation d'une salle de réunion pour des rencontres professionnelles.

Les modalités de soutien de la Communauté urbaine

Afin de soutenir le démarrage et la montée en charge de la pépinière Cap Nord, il est proposé une subvention de la Communauté urbaine en deux temps :

- en 2007 : une subvention d'amorçage visant notamment à soutenir l'association pour le lancement promotionnel de la pépinière, d'un montant de 10 000 €. Cette subvention complètera celle des communes de Caluire et Cuire, Rillieux la Pape et Sathonay-Camp,
- en 2008, 2009 et 2010 : une subvention pour les trois premières années d'existence de la pépinière et la signature d'une convention triennale de partenariat avec l'association de gestion de la pépinière. Le montant de la subvention s'élèvera à 35 000 € pour l'année 2008. Les montants des subventions 2009 et 2010 feront l'objet d'avenants, la montée en puissance de la pépinière devant permettre de réduire le montant de la subvention.

Le versement de la subvention sera subordonné aux conditions évoquées en préambule ainsi qu'à des critères quantitatifs. Ces éléments sont précisés dans la convention. Pour 2008, l'objectif est d'obtenir un taux de remplissage à 60 %, soit l'hébergement d'une douzaine d'entreprises. Le versement de la subvention sera également conditionné par la labellisation du dispositif [L_VE].

Le budget prévisionnel d'investissement (fin 2007-début 2008)

Dépenses	
Poste de dépenses	Montant
équipement mobilier de la pépinière	5 500
équipement de sécurité	3 000
frais de communication pour promotion	5 000
frais administratifs de l'association	1 500
total	15 000

Recettes 2007	
subvention des Communes adhérentes	5 000
subvention de la Communauté urbaine	10 000
total	15 000

Le budget prévisionnel 2008-2010

Dépenses			
Libellé	2008	2009	2010
loyer à l'Opac	27 955,00	26 969,00	27 750,00
financement de la régie de gestion	5 000,00	5 000,00	5 000,00
financement de la CCI de Lyon pour l'accompagnement	25 000,00	25 000,00	25 000,00
dépenses de fonctionnements	25 300,00	28 000,00	35 556,00
total	83 255,00	84 969,00	93 306,00
Produits			
loyers (75 € metres carrés/HC/HT) + charges (20 € mètres carrés/HT	27 455,00	33 769,00	46 506,00
contribution aux services communs	3 000,00	3 400,00	4 000,00
participation CCIL	12 500,00	12 500,00	12 500,00
subventions Communes	5 000,00	5 000,00	5 000,00
subvention Communauté urbaine	35 000,00	30 000,00	25 000,00
cotisations adhérents	300,00	300,00	300,00
total	83 255	84 969,00	93 306,00

DELIBERE**1° - Approuve** le versement d'une subvention :

a) - d'amorçage, d'un montant de 10 000 €, à l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour l'exercice 2007,

b) - d'un montant de 35 000 € à l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour l'exercice 2008.

2° - Autorise monsieur le président à signer une convention :

a) - de financement avec l'association de gestion de la pépinière Cap Nord concernant la subvention d'amorçage, laquelle précise les modalités de versement de la subvention en une seule fois lors de l'appel de fonds de l'association,

b) - triennale de partenariat avec l'association de gestion de la pépinière Cap Nord pour la période 2008-2010, laquelle précise notamment les modalités de versement de la subvention, à savoir : 80 % à la signature de la convention, les 20 % restants sur remise d'un rapport d'activités au 30 décembre de chaque année. Le montant des subventions 2009 et 2010 sera précisé par avenants annuels.

3° - La dépense de 10 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757.

4° - La dépense de 35 000 € sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0757.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,